

## **ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE – DATES – ADRESSE DU JEU**

La Société NESTLE PURINA PETCARE France dont le siège social est situé à 7, boulevard Pierre Carle – 77 186 Noisiel, immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 302 079 462, (ci-après dénommée «la Société Organisatrice») organise du 06/01/2016 (9H00 heure française) au 30/04/2016 (23H59 heure française) inclus, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Bienvenue à FELIXLAND » (ci-après dénommé le jeu).

Ce jeu se déroulera sur Internet à l'adresse suivante : [www.purina-felix.fr](http://www.purina-felix.fr) (ci-après « le Site »).

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, ou mineure de plus de 13 ans ayant reçu l'accord de ses parents ou tuteur(s), résidant en France Métropolitaine - Corse incluse (à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, de ses sociétés apparentées ainsi que des membres de leur famille).

Toute personne mineure ne peut participer au jeu qu'avec l'autorisation préalable et écrite de ses parents ou représentants légaux. Elle doit pouvoir justifier de cette autorisation sur simple demande de la Société Organisatrice. A défaut, elle sera automatiquement disqualifiée et ne pourra prétendre à aucun gain.

## **ARTICLE 3 – ANNONCE DU JEU**

Ce jeu est annoncé sur les emballages des aliments pour chats de la marque FELIX, vendus en magasins de grande distribution, suivants :

- Coffrets d'Effilés aux Viandes et aux Poissons X 24 St FELIX 2016
- Coffrets d'Emincés en Gelée et Terrines X 8 St FELIX 2016

Le jeu est aussi annoncé sur le site [www.purina-felix.fr](http://www.purina-felix.fr)

## **ARTICLE 4 – DOTATIONS MISES EN JEU**

Jouez à une attraction de FELIXLAND disponible sur [www.purina-felix.fr](http://www.purina-felix.fr) et remportez l'une des dotations mises en jeu. Le jeu comporte deux volets, un jeu d'adresse (4.1) et un jeu dont les gagnants seront déterminés par tirage au sort (4.2).

4.1 Dotations offertes si le participant gagne à au moins une attraction

L'internaute a la possibilité de jouer à l'un des 3 jeux de FELIXLAND (classés par ordre croissant de difficulté et de valeur de dotation)::

- Jeu « Badaboum » : si le joueur parvient à faire tomber toutes les boites de Felix® à terre dans le temps imparti, alors il remporte un bon de réduction d'une valeur de 0,50€ à valoir sur un snack Felix®
- Jeu « Pêche aux canards » : si le joueur attrape tous les pochons Felix® dans le temps imparti, ce dernier remporte un bon de réduction d'une valeur de 2€ à valoir sur deux packs Felix® Sensations x12
- Jeu « Manège » : si le joueur parvient à attraper tous les pompons dans le temps imparti, il gagne un bon de réduction d'une valeur de 2,50€ sur un pack Felix® x24 ou x44

Les conditions complètes d'utilisation des bons figurent sur les bons.

#### 4.2 Dotations offertes dans le cadre du tirage au sort

Si le participant réussit l'une des attractions dans le temps imparti, il sera automatiquement inscrit au tirage au sort final.

Sont mis en jeu pour le tirage au sort :

- 1 Week-end dans un parc d'attraction pour 2 adultes et 2 enfants d'une valeur unitaire indicative de 1 500€ TTC (valeur établie au jour de la rédaction du présent règlement. Le prix de certaines prestations sont susceptibles d'évoluer en fonction de la date de réservation, notamment transport, nuit d'hôtel).

Le week-end dans un parc d'attraction comprend :

- le transport en train et/ou en transport en commun francilien pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 12 ans
- les entrées dans le parc pour 3 jours et 2 nuits valables dans les 2 parcs
- l'hébergement en 1/2 pension dans un hôtel 3\*

Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans le descriptif ci-dessus n'est pas inclus.

Le week-end dans le parc d'attraction pourra avoir lieu dans un délai de 3 mois minimum suite au tirage au sort.

Le gagnant pourra bénéficier de son gain dans un délai de 3 mois minimum suivant l'annonce de son gain. Le séjour devra avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 décembre 2016 (hors vacances scolaires, hors jours fériés et hors fêtes de fin d'année).

- 10 arbres à chat d'une valeur unitaire indicative de 38€ TTC- 24 tapis griffoir d'une valeur unitaire indicative de 18€ TTC
- 50 bons d'achat FELIX d'une valeur unitaire de 10€ TTC (les conditions complètes d'utilisation des bons figurent sur les bons)
- 104 souris en soie à l'herbe à chat d'une valeur unitaire indicative de 1,79€ TTC
- 42 balles avec queue en fourrure d'une valeur unitaire indicative de 1,17€ TTC

#### 4.3 Modalités générales

Dans le cadre du tirage au sort, il ne pourra être attribué qu'une seule dotation par participant. En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par des dotations de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

### **ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

- Se connecter sur le site web [www.purina-felix.fr](http://www.purina-felix.fr), puis cliquer sur le bouton « CLIQUEZ-ICI » du pop-up qui s'affiche sur la page d'accueil du Site afin d'accéder à la page du jeu ;
- Le participant arrive sur la page d'accueil du jeu, puis clique sur l'un des 3 univers de la fête foraine afin de jouer au jeu ;

- Le participant ne peut jouer qu'une fois par jour dans chacun des 3 univers : il doit faire ses 3 essais en une seule session et dans le temps imparti **sans fermer la page du navigateur. Le joueur ne pourra donc pas revenir jouer dans un univers qu'il aurait quitté avant de finir ses 3 essais ;**
- Avant d'accéder à l'univers choisi, le participant accède à la page d'inscription du jeu « Bienvenue à FELIXLAND » :
  - si le participant est déjà inscrit sur le Site FELIX, il renseigne simplement les champs obligatoires (adresse e-mail, mot de passe), et coche la case « j'ai lu et j'accepte les conditions du règlement » ainsi que la case « Je reconnais être majeur, ou être mineur de plus de 13 ans et avoir reçu l'accord de mes parents ».
  - si le participant n'est pas inscrit sur le Site FELIX, il doit remplir l'ensemble des champs obligatoires du formulaire (civilité, nom, prénom, adresse, code postal, ville, adresse email, mot de passe), et cocher la case « j'ai lu et j'accepte les conditions du règlement » ainsi que la case « Je reconnais être majeur, ou être mineur de plus de 13 ans et avoir reçu l'accord de mes parents ».

Il est précisé que chaque participant ne peut participer au jeu qu'à partir d'un seul compte et d'une seule adresse email.

- Le participant arrive ensuite sur la page accueil des trois univers puis il sera redirigé sur la page de l'univers choisi ;
- Quand il aura choisi l'univers, il arrivera sur les explications du jeu ainsi que les gains à gagner;
- Le participant a ensuite 3 essais par univers et par jour pour tenter de remporter des bons de réduction ;
- S'il a réussi un ou plusieurs univers, le participant recevra un e-mailing automatique avec un lien lui proposant de se connecter à son espace personnel pour imprimer son bon de réduction ;
- Chaque univers correspond à un niveau de valeur de bon de réduction, à savoir et pour chacun des 3 univers (cf 4.1)

Suite à votre inscription au jeu, vous serez automatiquement inscrit pour participer au tirage au sort.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **ARTICLE 6 – MODALITES D'OBTENTION DE LA DOTATION**

Toutes les dotations décrites à l'article 4.1 seront envoyées via un e-mailing automatique avec un lien proposant au gagnant de se connecter à son espace personnel pour imprimer son bon de réduction. Pour les dotations décrites à l'article 4.2, les gagnants seront avertis par la Société Organisatrice par e-mail à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire d'inscription dans un délai de 15 jours à compter de la clôture du jeu.

Les gagnants des lots physiques du tirage au sort recevront leur dotation à l'adresse postale indiquée lors de leur inscription dans un délai approximatif de 6 à 8 semaines à compter de l'annonce du gain. Le gagnant d'un séjour dans le parc d'attraction recevra un e-mail, à l'adresse qu'il aura communiquée à la Société Organisatrice, dans un délai de 15 jours suivant la date du tirage au sort, pour lui faire part de son gain. Il sera contacté par la Société Organisatrice afin de convenir des dates et des modalités de son séjour.

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations. En cas de dommages apparents, il appartient au gagnant d'émettre des réserves auprès des services postaux dans les trois jours suivants la réception de sa dotation.

#### **ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ACCES AU REGLEMENT**

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **ARTICLE 8 - ANNULATION / MODIFICATION DU JEU**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

#### **ARTICLE 9 - CONTESTATION ET RECLAMATION**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'adresse du Jeu : « Jeu X 501 SAINT FELIX 2016 – V889 Sogec Gestion – 91973 Courtabœuf Cedex », dans un délai de deux (2) mois maximum après la clôture du jeu.

#### **ARTICLE 10 - RESPONSABILITE LIEE A L'UTILISATION DU RESEAU INTERNET**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au Site jeu.

Pour autant, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet indépendant de sa volonté.

#### **ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives le concernant qu'il pourra exercer en écrivant à : «Jeu X 501 SAINT FELIX 2016 – V889 Sogec Gestion – 91973 Courtabœuf Cedex».

#### **ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE**

Ce jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.